



Succession carte grise

Par Damien

Bonjour

Il y a une semaine, j'ai été victime d'un accident de la route, avec le véhicule de ma mère, en me rendant au travail. Le véhicule est assuré au nom de ma mère.

L'expert a vu le véhicule et on me propose une cession à 5000?.

Problème : la carte grise est au nom de mon père décédé en 2016, ET de ma mère. La démarche de changement de carte grise n'a malheureusement jamais été effectuée. Nous nous retrouvons donc bloqué pour la cession, l'assurance réclamant la signature des 2 propriétaires.

On nous propose de fournir un certificat d'hérédité, ce que nous n'avons pas, puisque nous n'avons jamais vu de notaire.

Le cas échéant la voiture sera cédée à l'épaviste le plus offrant, ce que nous voulons éviter.

Quelles sont nos solutions?

Est-il encore possible de changer la carte grise dans des délais très courts? Et est-ce que ça perturbera le contrat d'assurance?

Ou bien peut-on tous (ma mère et mes frères) signer une attestation disant que nous acceptons tous que le véhicule soit cédé à la compagnie d'assurance?

Cordialement, merci beaucoup.

Par Indigo

Bonjour Damien,

En espérant que le lien ci-dessous réponde à vos interrogations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1480>

Cordialement,